

Image not found or type unknown



Partage judiciaire et frais d'avocat

Par **duche**, le **12/03/2014** à **09:41**

Bonjour,

j'aurais aimé savoir si un partage judiciaire implique forcément des frais d'avocat ?

Dans le cas d'espèce, nous ne trouvons pas de satisfaction dans le projet d'accord amiable présenté par les autres héritiers qui l'ont tous signé.

En cas de recours au partage judiciaire, est-ce que cet accord servira de base au juge ? et l'assistance d'un avocat pour défendre notre position est-elle obligatoire ?

La question reste valable bien entendu, si le projet de partage amiable ne sert pas de base.

En vous remerciant d'avance, avec mes salutations les plus cordiales.